



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Zone maritime Guyane
Commandant de zone maritime**

Cayenne, le 14 avril 2022
N°2022-501257/CZM GUYANE/NP

Le capitaine de vaisseau Laurent Martin
commandant la zone maritime Guyane

à

Monsieur l'ingénieur général de l'armement
directeur du service hydrographique et océanographique de la Marine

OBJET : bulletin récapitulatif mensuel des avis aux navigateurs du mois de janvier 2022.

RÉFÉRENCES : a) instruction du Premier Ministre du 08 avril 2020 ;
b) manuel conjoint OHI/OMI/OMM sur les renseignements sur la sécurité maritime (RSM) du 21 novembre 2014.

ANNEXE : une annexe.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, le bulletin récapitulatif des avis aux navigateurs en vigueur au 08 avril 2022.

ANNEXE I

1. AVURNAV CAYENNE EN VIGUEUR AU 08 AVRIL 2022

2022 : 008-009.

Tout AVURNAV non repris dans le bulletin récapitulatif doit être considéré comme caduque.

N° du dernier AVURNAV CAYENNE transmis :009/22.

ANNEE 2022

AVURNAV CAYENNE 009/22

FRENCH GUIANA - GRAND CONNETABLE

Firing exercise with air assets will be conducted from 181100UTC MAY 22 to 181500UTC MAY 22 in area established within 2NM radius centered on this position:

04-56N 052-05W.

Vessels to remain clear of this area during exercise.

Cancel this message on 181600UTC MAY 22.

AVURNAV CAYENNE 009/22

GUYANE FRANCAISE - GRAND CONNETABLE

Un exercice de tirs mettant en œuvre des moyens aériens aura lieu le mercredi 18 mai 2022 de 11h00 à 15h00 UTC dans une zone délimitée par un cercle de rayon de 2nm centré à la position suivante:

04-56N 052-05W.

Il est demandé aux navigateurs de ne pas pénétrer dans cette zone pendant la durée de l'exercice.

Annuler ce message le 18 mai 2022 à 16h00 UTC.

AVURNAV CAYENNE 008/22

FRENCH GUIANA

Firing exercise will be conducted from 06 APR 22 to 11 APR 22, each day from 1000UTC to 2200UTC

In an area bounded by the following positions:

A/05°27.24N - 052°40.00W

B/05°27.24N - 052°32.42W

C/05°20.00N - 052°32.42W

D/05°20.00N - 052°35.24W

E/05°24.24N - 052°40.30W

F/05°27.24N - 052°40.00W

Navigate with caution in vicinity of this area.

Cancel this message 112300 UTC APR 22.

AVURNAV CAYENNE 008/22

GUYANE FRANCAISE

Exercice de tirs du 06 au 11 avril 2022, chaque jour de 10h00 à 22h00 UTC

Dans la zone délimitée par les points suivants:

A/05°27.24N - 052°40.00W

B/05°27.24N - 052°32.42W

C/05°20.00N - 052°32.42W

D/05°20.00N - 052°35.24W

E/05°24.24N - 052°40.30W

F/05°27.24N - 052°40.00W

Naviguer avec prudence à l'approche de cette zone.

Annuler ce message le 11 avril 2022 à 23h00 UTC.

2. AVURNAV LOCAL CAYENNE EN VIGUEUR AU 08 AVRIL 2022

2022 : 1018-1019-1021.

Tout AVURNAV non repris dans le bulletin récapitulatif doit être considéré comme caduque.

N° du dernier AURNAV LOCAL CAYENNE transmis :1021/22.

ANNEE 2022

AVURNAV LOCAL CAYENNE 1021/22

GUYANE FRANCAISE - CHENAL DU MAHURY

Un exercice de sauvetage en mer mettant en œuvre des moyens aériens et nautiques est organisé le mardi 12 avril 2022 de 16h00 à 17h00 UTC.

Des marqueurs ainsi qu'une chaîne de sauvetage seront largués puis réceptionnés par un zodiac dans une zone de 3 nautiques de rayon centrée à la position suivante:

04°53.07'N - 052°12.69'W.

L'exercice est susceptible d'être reporté le lendemain au même créneau horaire en cas de largage non effectué.

Il est demandé aux navigateurs de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

Annuler ce message le 13 avril 2022 à 17h30 UTC.

Annuler l'AVURNAV LOCAL CAYENNE 1020/22

AVURNAV LOCAL CAYENNE 1019/22

GUYANE FRANCAISE - CHENAL DU MAHURY

Les navigateurs sont informés qu'une manifestation nautique, organisée par le club nautique "La Pirogue", se déroulera les 09 et 10 avril 2022 de 08h30 à 16h00 locales.

Cet évènement regroupera 40 participants chaque jour et prendra place au niveau de la Pointe du Mahury dans la zone délimitée par les points suivants:

04°51.48'N - 052°15.36'W;

04°52.26'N - 052°14.82'W;

04°51.90'N - 052°14.28'W;

04°51.12'N - 052°15.12'W.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux alentours de cette position.

Annuler ce message le dimanche 10 avril à 17h00 locales.

AVURNAV LOCAL CAYENNE 1018/22

GUYANE FRANCAISE

Les navigateurs sont informés que l'épave de la tapouille brésilienne a dérivé à la position suivante:

05°04.5'N-052°31.2'W.

Exercer une veille attentive et naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Annuler l'AVURNAV LOCAL CAYENNE 1014/22.

3. AVINAV CAYENNE EN VIGUEUR AU 08 AVRIL 2022

2017 : 08/17.

2019 : 02/19 - 03/19 - 04/19.

2020 : 01/20.

2021 : NEANT.

2022 : NEANT.

N° du dernier AVINAV CAYENNE transmis :01/20.

ANNEE 2020

AVINAV CAYENNE 01/2020

La bouée houllographe « DATAWELL » est signalée disparue de sa position initiale :

04°56.1'N - 052°01'W.

Il est demandé à tous les navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence à l'approche de cette zone.

Annule et remplace l'AVURNAV CAYENNE 035/19.

ANNEE 2019

AVINAV CAYENNE 04/2019

Travaux de sondage réalisés depuis une barge aux positions suivantes (WGS 84) :

04-54,12N 052-21,53W

04-54,14N 052-21,51W

04-54,37N 052-22,11W

04-54,38N 052-22,90W

Il est demandé à tous les navigateurs d'exercer une veille attentive et de s'en écarter largement.

Annule et remplace l'AVURNAV LOCAL CAYENNE 1027/19.

AVINAV CAYENNE 03/2019

La station DGPS de Montabo est hors service.

Annule et remplace l'AVURNAV CAYENNE 012/19.

AVINAV CAYENNE 02/2019

La bouée houllographe « DATAWELL » est signalée disparue de sa position initiale

05°23,071'N – 052° 35,655'W.

Il est demandé à tous les navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence à l'approche de cette zone.

Annule et remplace l'AVURNAV LOCAL CAYENNE 1061/18.

ANNEE 2017

AVINAV CAYENNE 08/17

GUYANE FRANCAISE

Haut fond de 1,9 mètres reporté proche de cette position :

04°46'N – 051°57'W

Naviguer avec prudence à l'approche de cette position.

4. AVIS « TEMPORAIRES », « PRELIMINAIRES » ET « DIVERS » DE GUYANE EN VIGUEUR AU 08 AVRIL 2022

Série H – Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au sud de Rio de la Plata.

2019 : 02-T-11.

2020 : 51-T-08 / 52-T-20.

2021 : 35-P-05 / 45-T-14.

2022 : NEANT.

ANNEE 2022

NEANT

ANNEE 2021

21 45-T-14. GUYANE. Fleuve Maroni. Au NW de la Pointe Française– Balisage. (DM Guyane, avis n°20219730041 et avurnav local Cayenne 21 – 1036)

1. La buée lumineuse latérale bâbord « M10 » à la position (WGS84) 5 44,792 N – 53 57,531W, est signalée déradée.

2. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Voir carte 7376.

21 35-P-05. GUYANE. Aux abords de Kourou. – Zone de restriction. (Préfecture de la Guyane, arrêté préfectoral n° R03-2021-06-28-00006 du 28 juin 2021)

Référence: AVURNAV CAYENNE 024/21 Remplacé.

1. Suite à l'arrêté préfectoral n° R03-2021-06-28-00006 du 28 juin 2021, une zone de protection autour d'un câble sous-marin a été définie.

2. Dans cette zone, il est interdit à tout navire de mouiller, chaluter, draguer et forer dans la zone définie par les points ci-après et matérialisant une zone de protection de 500 mètres de part et d'autre du tracé du câble sous-marin atterrissant sur la commune de Kourou :

5 10,0300 N — 52 38,3900 W

5 10,0870 N — 52 38,3409 W

5 10,0875 N — 52 38,3404 W

5 10,6637 N — 52 37,8439 W

5 11,0744 N — 52 37,7143 W

5 11,5927 N — 52 37,6777 W

5 13,9049 N — 52 38,0103 W

5 18,3054 N — 52 39,4127 W

5 19,1216 N — 52 39,2777 W

5 19,7359 N — 52 38,7828 W

5 20,9339 N — 52 36,4179 W

5 20,9376 N — 52 36,4105 W

5 20,9413 N — 52 36,4033 W

5 20,9928 N — 52 36,3016 W

5 21,1871 N — 52 35,8511 W

5 26,1278 N — 52 26,2405 W

5 26,1835 N — 52 26,1356 W

(Toutes positions en WGS84)

3.Les cartes marines seront corrigées prochainement.

Voir cartes 7380, 7381, 7480, 7481.

ANNEE 2020

20 52-T-20. GUYANE. Approches de Kourou. -Balisage. Bathymétrie. (PHB de Guyane, avis n° 20209730054 et courriel du 14/12/20)

Référence: Avis 20 51-T-07. Remplacé.

1.La bouée de marque d'eaux saines "K0" a été déplacée temporairement à la position (WGS84) 5 14,539 N - 52 35,636 W, ce qui prolonge l'axe du chenal de 1852 m jusqu'à la bouée.

2.Les sondes corrigées de la marée, sont de 4,0 m à cette position.

3.Les navigateurs sont priés d'exercer une veille attentive à l'approche de cette zone.

Voir cartes 7380,7381,7481.

20 51-T-08. GUYANE. Abords de Cayenne. Au NE Pointe de Saint-Joseph.-Epave.(Cayenne, avurnav local 20-1027)

1.Une pirogue de 10 m est signalée coulée à la position (WGS84) 4 58,3 N - 52 18,8 W.

2.Les navigateurs sont priés d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Voir cartes 7379,7381.

ANNEE 2019

19 02-T-11. GUYANE. Approches de Kourou. — Balisage. Câble sous-marin. (Avurnav Cayenne 18-035).

1 - Dix bouées de marque spéciale ont été mises en place pour signaler la présence d'un câble sous-marin, aux positions suivantes :

5 12,1046 N — 52 37,7618 W ;

5 12,1066 N — 52 37,7405 W ;

5 11,5905 N — 52 37,6885 W ;

5 11,5950 N — 52 37,6672 W ;

5 11,0729 N — 52 37,7032 W ;

5 11,0766 N — 52 37,7248 W ;

5 10,6665 N — 52 37,8544 W ;

5 10,6610 N — 52 37,8337 W ;

5 10,4700 N — 52 38,0249 W ;

5 10,4566 N — 52 38,0077 W.

2 - Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence dans cette zone.

Voir cartes 7380, 7480, 7481.

L'information nautique urgente, locale et côtière ainsi que les avis aux navigateurs sont consultables sur le site :

<http://www.guyane.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-nautique>

Les avis « temporaires », « préliminaires » et « divers » sont consultables sur le site du SHOM :

www.shom.fr

OU

<http://shom.marine.defense.gouv.fr>

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- 9^e RIMA
- 3^e REI
- FS-VENTOSE
- FS-GERMINAL
- PAG-LA-CONFIANCE
- PAG-LA-RESOLUE
- VCSM MAHURY
- VCSM ORGANABO
- CROSS-ANTILLES-GUYANE
- COMGEND
- DUMONT-D-URVILLE
- LA-COMBATTANTE
- BNDdC.

COPIE :

- archives.